



Attention : Nouveau type d'arnaque **pour les automobilistes : faux** **accrochage**

Des arnaqueurs simulent un faux accrochage avec un conducteur. Les auteurs abordent alors l'automobiliste et lui font croire qu'il vient d'accrocher leur voiture (alors que le dommage a été fait par eux-mêmes au préalable, souvent avec de la cire !).

Ils proposent ensuite un arrangement financier afin que la victime ne risque soi-disant pas d'être expulsée de son assurance à cause de son âge. Ils simulent bien souvent un appel à leur assureur, un complice, puis réclament de l'argent.

La victime préfère le plus souvent payer la somme demandée directement, montant allant de CHF 500.- à CHF 5000.-.

Dans ce type de cas, il est **indispensable de rédiger un constat à l'amiable. Ne donnez donc jamais d'argent en cas de litige.**

Au moindre doute, composez le 117.